

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril, à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence BRUNEAU, Frédéric LHEUREUX, Audrey LEFEBVRE, Fabrice LHULLIER, Amélie CREPIN, Manuel DA SILVA VINHAS, Maud DESMARET, Morgane PRUVOST, Dominique AUCREMANNE, Pascale LECIEJEWSKI, Philippe CREPIN, Maryse CAUWET.

Etait absent excusé Monsieur Alain PAVY lequel a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Mademoiselle Maud DESMARET a été nommée secrétaire de séance, assistée par une auxiliaire Madame Elodie ROBILLART, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire expose que l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Monsieur le Maire propose la création de la Commission Municipale «Travaux, patrimoine communal, développement urbain et durable» chargée notamment des compétences suivantes :

- Travaux
- Développement durable
- Economies d'énergie
- Eclairage public
- Embellissement-propreté
- Gestion des espaces verts-Fleurissement
- Accessibilité du domaine publique
- Urbanisme
- Renouvellement urbain
- Politique du logement
- Commissions de sécurité
-

Après accord avec le représentant de la liste « Une même volonté : TILLOY », Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : Monsieur Didier MICHEL, Maire

Membres pour la liste « Tilloy Autrement » :

- M. Frédéric LHEUREUX
- M. Manuel DA SILVA VINHAS
- Mlle Maud DESMARET
- Mme Pascale LECIEJEWSKI
- M. Sébastien HUMEZ

Membre pour la liste « Une même volonté : TILLOY » :

- Madame Maryse CAUWET

Date de convocation	
Le 17 avril 2014	
Date d'affichage	
Le 17 avril 2014	
Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Objet : Formation de la commission municipale « Travaux, patrimoine communal, développement urbain et durable »

.../...

		2014	20
--	--	------	----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création et la composition de cette commission municipale.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
la présente délibération publiée et transmise à la Préfecture du Pas-de-Calais

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Didier MICHEL

Pièce adressée à la Préfecture
en 3 exemplaires

Rendu exécutoire à la date du

Le Maire,

Didier MICHEL